

École secondaire Louis-Riel

POLITIQUE D'ADMISSION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE (PEI)

INTENTION :

Élaborer une politique d'admission qui respecte la philosophie et les principes des programmes de l'IB et qui s'adapte aux besoins de l'ensemble des élèves et programmes de l'école secondaire Louis-Riel.

PRÉAMBULE :

À chaque automne, l'école procède à une sélection des élèves qui seront au PÉI l'année suivante. Les élèves et leurs parents ont alors l'occasion de manifester leurs intérêts envers le programme.

Pour l'année scolaire 2026-2027 l'école sélectionnera entre 60 et 90 élèves qui composeront deux (2) ou trois (3) groupes-foyers en première secondaire. Si les demandes dépassent ce nombre, l'école procèdera à une **sélection** parmi les dossiers qui correspondent au profil attendu.

Respect de la politique d'admission du CSSDM

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission:

« Une école publique enrichissante et inclusive. Une organisation ouverte sur sa communauté*, leader en matière d'innovation, engagée pour la réussite et la persévérance de tous ses élèves. » (*Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 de la CSDM, p.4*)

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE:

Cette politique vise à garantir l'accès au système éducatif de l'IB au plus large éventail possible d'élèves, dans la mesure où ils répondent aux conditions inhérentes au programme et qu'ils se développent en concordance avec les valeurs de l'IB. Elle présente les conditions d'admission ainsi que les conditions essentielles pour poursuivre d'une année à l'autre au PEI.

ADMISSION GÉNÉRALE AU PÉI :

FACTEURS QUANTITATIF DE L'ADMISSION :

À chaque automne, l'école procède à une sélection des élèves qui seront au PÉI l'année suivante. Les élèves et leurs parents ont alors l'occasion de manifester leurs intérêts envers le programme.

Respect de la politique d'admission du CSSDM :

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission:

« Des milieux éducatifs inclusifs, qui tiennent compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires favorisent chez l'élève le développement des compétences nécessaires à une pleine contribution aux nombreux défis que lui réserve la société de demain. » (Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSDM, p.6)

Aussi, au cours des étapes préliminaires de l'admission, un certain nombre d'élèves peut être accepté en surplus, pour combler les désistements qui surviennent généralement entre l'admission et la rentrée scolaire des élèves admis.

Tel que stipulé dans la *Politique d'admission et de transport* (TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL ET RÈGLES D'APPLICATION) :

« Nous comprenons que certains programmes particuliers nécessitent des aptitudes particulières et que des balises sont nécessaires afin de s'assurer que le programme réponde bien aux besoins de l'élève. »

Règles d'application :

2.8 Inscription dans une école de quartier offrant un projet particulier (art. 239 de Ces écoles peuvent se doter de critères de sélection particuliers. Ceux-ci doivent toutefois donner **priorité aux élèves du territoire école.**

2.8.1 Les écoles doivent se doter d'un processus de sélection transparent et objectif. Une grille d'observation contenant les éléments retenus par l'équipe et servant à analyser les candidatures des élèves est complétée par les instances concernées. De plus, les écoles doivent déposer sur leur site internet au moins mois avant la période de sélection, la grille d'observation ainsi que le processus de sélection utilisé.

2.8.2 Le parent doit se renseigner auprès des écoles qui offrent ces projets et faire sa demande d'inscription.

2.8.3 La confirmation de la sélection pour une école de quartier offrant un projet particulier se fait avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre. Le parent doit confirmer son inscription dans un **délai de 10 jours suivant la confirmation de l'école.**

FACTEURS QUALITATIFS DE L'ADMISSION :

Admission des élèves provenant déjà d'un programme de l'IB :

Dans un premier temps, les élèves de 6^e année qui proviennent du programme primaire de l'IB de l'école La Vérendrye, l'école Saint-Barthélemy, Pavillon Sagard et l'école internationale de Montréal du CSSDM **doivent participer au processus de sélection et d'admission.**

Afin de respecter la politique d'admission du CSSDM, il est possible que des élèves provenant d'une école de l'IB puissent être refusés en raison de son statut (extra territoriale). Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que leur adresse civique est du territoire du CSSDM.

Admission des élèves provenant d'une école primaire :

La sélection des élèves tient compte essentiellement de deux éléments, soit **le dossier académique et l'examen d'admission élaboré par le comité d'admission.**

Dans un premier temps, un examen en compréhension de lecture d'une trentaine de minutes.
Dans un deuxième temps des ateliers d'évaluation basés sur les profils de l'apprenant qui sont à la base de la philosophie du PÉI.

Les éléments retenus pour analyser les candidatures :

L'école Louis-Riel a formé un « comité de sélection ».
Voici sa composition: la direction adjointe du PÉI et la direction adjointe responsable du dossier de l'organisation scolaire.

Ce comité se basera sur les éléments suivants pour analyser la candidature des élèves dans le but de donner accès à l'examen d'admission:

PROCESSUS DE SÉLECTION

1) Le bulletin de 4^{ème} et 5^{ème} année du primaire avec une réussite de 70% en anglais, français et en mathématique;

EXAMEN D'ADMISSION

3) Le résultat obtenu aux ateliers basée sur les profils de l'apprenant recherchés pour le programme (60%);
4) L'examen de compréhension en lecture (40%).

SÉLECTION DES CANDIDATS SUIVANT LE PROCESSUS D'EXAMEN D'ADMISSION

Comme mentionné dans la politique d'admission du CSSDM, les résultats aux examens ne serviront pas à classer les élèves par ordre de résultats. En effet, tous les élèves du territoire-école ayant réussi l'examen auront une chance égale d'accéder au programme. Cette sélection s'effectuera au moyen d'une **pige**.

C'est à cette étape que les élèves provenant d'une école de l'IB intégreront le processus de sélection.

Confirmation d'admission et liste d'attente;

Nous appliquerons la politique d'admission du CSSDM pour confirmer la sélection des candidats ainsi que la liste d'attente (section 2.4) ;

À l'intérieur d'un même critère, les élèves qui ont de la fratrie au sein du même établissement auront la priorité sur ceux qui n'en ont pas.

Les élèves qui résident sur le territoire de l'école :

1. Les élèves qui fréquentent l'école;
2. Les élèves dont le lieu de résidence est visé par un redécoupage de territoire (Ne s'applique pas pour les enfants d'un même foyer qui n'ont pas été visés par un redécoupage. Cependant, la fratrie sera considérée lors de l'inscription en libre choix);
3. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie pendant la période d'inscription officielle;
4. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie après la période d'inscription officielle, mais avant le 21 août;
5. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie à partir du 21 août.

Les élèves en libre choix qui résident sur le territoire du CSSDM :

6. Les élèves des classes d'accueil ou des classes spécialisées qui ont été intégrés dans une classe ordinaire;
7. Les élèves qui ont été déplacés de leur école de quartier par le CSSDM;
8. Les élèves pour lesquels une demande d'inscription en libre choix a été renouvelée;
9. Les élèves pour lesquels une nouvelle demande d'inscription en libre choix a été faite.

Les élèves extraterritoriaux qui résident hors du territoire du CSSDM :

10. Les élèves extraterritoriaux, incluant ceux de la zone grise du CSSMB.

La confirmation de la sélection de l'élève sera effectuée par courriel. Pour obtenir la confirmation de la position de votre enfant sur la liste d'attente vous pouvez écrire à lriel@cssdm.gouv.qc.ca

ADMISSION EN COURS DE PROGRAMME

Il est possible d'intégrer le PEI à l'école Louis-Riel en secondaire 2 et 3. Voici la marche à suivre :

- 1- L'élève doit **rédiger une lettre d'intention et de motivation à intégrer le PÉI** (formulaire lettre d'intention), la lettre doit être remise à la direction adjointe du programme au plus tard le 31 janvier.
- 2- Si la lettre est concluante, **un formulaire FORMS** sera envoyé aux enseignants afin de s'assurer que les élèves correspondent aux profils et aux valeurs de l'IB.

[PEI Profil scolaire et social \(office.com\)](https://office.com)

- 3- Si cette étape est concluante, il s'en suit **une entrevue d'admission** avec le coordonnateur et la direction adjointe responsable du programme. Pour ce qui est des procédures administratives en lien avec les admissions en cours de programme, voir l'[Annexe 2](#) du présent document.

CONDITIONS ESSENTIELLES À LA POURSUITE AU PÉI :

- L'élève est engagé dans un processus d'engagement communautaire.
- L'élève doit présenter des attitudes et des comportements favorables au climat de la classe.

Pour soutenir l'élève, plusieurs mesures d'encadrement favorisant la réussite sont mises en place à l'école. Tout au long de son parcours, l'élève devra s'assurer de poser toutes les actions nécessaires pour maintenir des comportements adéquats.

- L'élève doit être en réussite à son dernier bulletin de l'année scolaire en cours.
- L'élève sera mis en période de probation s'il éprouve des difficultés importantes dans une ou plusieurs disciplines en lien avec :
 - son comportement;
 - ses résultats scolaires;
 - les attentes liées aux rôles et responsabilités des élèves du PÉI (page 6 du portfolio).
- Un état de compte en souffrance pour l'année en cours peut également mener à une probation et/ ou à l'exclusion du programme.

Dans la **période de la probation**, l'élève devra démontrer un grand engagement dans sa réussite scolaire. Pour maintenir sa place au programme, l'élève ayant vécu une période de probation devra présenter une amélioration notable pour toutes les difficultés soulevées.

RÉVISION DE LA POLITIQUE

Sous la responsabilité de la direction, la politique sera révisée annuellement. Le processus sera fait en rencontres de niveaux durant la période de fin d'année scolaire pour être diffusé en septembre à tous les intervenants scolaires et sur le site Web de l'établissement.

ANNEXE 1

Procédures administratives en lien avec les admissions en cours de programme

ÉLÈVE DU CSSDM	ÉLÈVE DE L'EXTÉRIEUR DU CSSDM
1. En février, le parent doit compléter l'inscription de son enfant au CSSDM sur la plateforme <i>Mozaïk</i>. 2. Demander et compléter le formulaire de changement d'école et le retourner au secrétariat de son école d'origine (TOS).	1. Le parent communique avec l'école Louis-Riel pour vérifier les places disponibles. 2. Compléter un formulaire <i>Choix d'école à l'extérieur du CSS</i>. 3. Se présenter à l'école Louis-Riel avec les documents ORIGINAUX suivants : ● Certificat de naissance ; ● Bulletin le plus récent ; ● Preuve de résidence. 4. Le secrétariat leur fait compléter la documentation administrative interne.